

# Implantation des gares ferroviaires et recomposition spatiale. Études historiques et morphologiques sur les sites de gares du Grand Paris

[Selma BRINIS](#)

Thèse en cours

Type de doctorat:

Doctorat en formation initiale

Année de début de la thèse :

2015

Directeur de recherche :

[Karen Bowie](#)

Discipline:

Géographie spécialité Architecture, ville et environnement

Axe de recherche:

[Territoires et paysages en transition\(s\)](#)

Equipe de recherche :

[AHTTEP](#)

Université :

[Université Paris I Sorbonne](#)

[resume\\_de\\_these\\_s.\\_brinis.pdf](#)

Le projet du métro Grand Paris Express<sup>1</sup> est censé dynamiser la métropole par ses flux de banlieue à banlieue et par l'impact urbain des nouveaux quartiers de gares. L'ambition fondamentale de ce projet est donc de réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux au bénéfice de l'ensemble du territoire. Ce projet offre d'une part, un nouveau réseau de transport qui a pour vocation de mailler de manière plus fine le grand réseau radial existant, de relier des territoires enclavés de la première couronne et d'une partie de la deuxième et de mettre en contact des bassins de vie avec des bassins d'emploi dont ils sont aujourd'hui coupés, de banlieue à banlieue. D'autre part, il offre de nouvelles opportunités de développement socioéconomique et urbain dans les périmètres des quartiers de gares, en faisant particulièrement appel à de nouveaux projets de logements et d'activités diverses aux abords des gares. La plupart de ces projets se sont prédéfinis dans les contrats de développement territoriaux créés entre l'État et les communes en vue de définir la future occupation du sol autour des gares. Cette volonté de densification urbaine aux abords des gares du métro Grand Paris Express a aussi été indiquée dans le schéma directeur de la région Ile de France de 2013, dont l'objectif est de limiter l'étalement urbain en zone périurbaine et rurale, et de renforcer les centralités urbaines autour des gares du métro GPE, en rapprochant les lieux de travail et de résidence. La réussite de ce projet passe donc par les mutations qu'il saura engendrer dans les territoires traversés, ainsi que par l'insertion appropriée des gares du métro Grand Paris Express dans leurs sites.

L'arrivée du métro GPE est ainsi censé engendrer des transformations importantes au niveau de l'enveloppe architecturale et des espaces internes des gares de banlieue, afin de les réadapter à l'augmentation de flux des voyageurs, mais aussi pour répondre à l'accroissement de leurs besoins en matière de services commerciaux, de détente ou d'information. Toutefois, ces modifications dépassent les espaces distincts de la gare et arrivent jusqu'aux niveaux inférieurs du sous-sol. L'objectif de ces modifications est, d'une part, de favoriser l'accessibilité aux abords du métro Grand Paris Express depuis les niveaux supérieurs de la gare et, d'autre part, de produire des interconnexions avec les autres lignes de transport préexistantes.

Aujourd'hui, il existe de nombreuses études de l'Atelier Parisien d'Urbanisme et de la Société du Grand Paris qui analysent les quartiers des futures gares du métro Grand Paris et dont l'objectif est de requalifier leurs sites. Cependant, les gares historiques existantes sur les sites de nouvelles gares du métro Grand Paris Express sont peu prises en compte par les études en cours. C'est la raison pour laquelle nous cherchons, à

travers cette thèse, de développer des connaissances historiques qui permettent d'évaluer l'intérêt patrimonial de ces gares. Nous étudions ainsi les relations qu'elles établissent avec leurs quartiers et leurs villes depuis leur implantation.

Notre objectif est de contribuer à travers les connaissances historiques que nous apportons sur ces gares historiques et sur leurs sites à la qualité de la réflexion sur la nouvelle composition urbaine.

Cette thèse propose ainsi de contribuer à la réflexion sur les différentes opérations de rénovation, de reconstruction ou de réhabilitation qui pourront être effectuées sur les anciennes gares, mais aussi aux opérations de renouvellement urbain à entreprendre sur leurs sites. L'ambition est donc d'aider les acteurs impliqués dans ce projet à répondre aux objectifs indiqués dans les différentes chartes créées par la Société du Grand Paris <sup>2</sup>, particulièrement celles relatives au choix d'une typologie architecturale spécifique aux gares du métro Grand Paris Express, à la diversification de leurs usages et de leurs services, et à la fois aux enjeux d'accessibilité multimodale et de lisibilité des gares dans l'espace public. D'autres enjeux sont aussi indiqués dans le schéma directeur de la région IDF de 2013 et dans les contrats de développement territorial, il s'agit de la programmation des nouveaux projets urbains dans deux périmètres successifs d'un rayon de 400 m et de 800m autour des gares, dont la fonction est de renforcer l'intensité et l'attractivité des quartiers des gares du métro Grand Paris Express.

La charte architecturale de la Société du Grand Paris met l'accent sur la gare comme projet urbain. Elle indique que les analyses des diverses situations urbaines ne devront pas se limiter à un point de vue fonctionnel et technique, mais seront vues sous l'angle d'une restitution sensible qui va donner aux concepteurs les éléments pour se raccorder à l'histoire et aux pratiques des sites. La nouvelle gare « n'arrive ni en terrain conquis ni en faisant table rase. Les repères, les éléments de patrimoine, les lieux de mémoire ou tout simplement les icônes banales, mais familières sont signalés de façon à être mis en valeur dans la scénographie de l'approche ou de la sortie de la gare»<sup>3</sup>. De cette perspective, la présente thèse s'oriente vers l'enrichissement des études en cours, d'une part, par des connaissances historiques et des analyses spatiales sur les sites des gares et, d'autre part, par la mise en évidence du potentiel patrimonial existant. L'ambition est donc de contribuer à travers ces connaissances dans l'éclaircissement des réflexions actuelles autour des possibilités de procéder à de nouvelles opérations pour valoriser ce patrimoine historique, mais aussi pour permettre sa réadaptation dans la nouvelle vie urbaine.

**Mots clés:** métro Grand Paris Express, quartiers des gares, gares de banlieue, patrimoine ferroviaire, recomposition spatiale.

---

<sup>1</sup>Le nouveau réseau du métro GPE est défini par la « loi du Grand Paris » du 3 juin 2010, comme un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques d'Ile de France, promeut le développement économique durable et la création d'emplois.

<sup>2</sup>Trois chartes seront créées par la Société du Grand Paris pour répondre aux objectifs de la sécurité, de la technique, de l'identité et de la culture : il s'agit de la charte d'architecture et d'aménagement, la charte de design des espaces et la charte d'intégration des équipements. La charte dite de « la gare sensuelle » avait été déjà réalisée par le groupement Jacques Ferrier dans le cadre d'une approche transversale des gares du Grand Paris. Cette démarche vise à assurer le caractère homogène des futures gares de métro Grand Paris. Jacques Ferrier définit la gare sensuelle comme à la fois un laboratoire de l'urbanité contemporaine et un espace où s'expérimentent de nouvelles manières d'être et de vivre ensemble.

<sup>3</sup>Société du Grand Paris, « Charte d'architecture », dans référentiel de conception des gares-version2.3, décembre 2016.

---